

Loire Vivante

infos

n° 50

novembre 2006

Invitation Assemblée Générale

Nous avons le plaisir de vous convier à l'Assemblée Générale de SOS Loire Vivante-ERN France qui se déroulera dans le village de Colempce, commune de Chadron, le **dimanche 10 décembre 2006 à 15H30** dans la nouvelle maison de M. VEROT (fils de Marie-Rose).

Nous avons choisi ce village car la signature de rétrocession à la commune du patrimoine bâti appartenant à l'EPL est imminente.

Programme : Début 15H30

• Assemblée Générale Ordinaire

Ordre du jour :

Présentation et vote des rapports d'activités et financier

Election du Conseil d'Administration

Présentation des projets 2007

Vote d'un manifeste pour la Haute Vallée de la Loire

Questions diverses

- Diaporama sur l'historique du moulin de Colempce ;
- Présentation du projet de restauration et d'animation du moulin ;
- Visite du projet de restauration du village par le Maire de Chadron ;
- Fête avec apéro et crêpes.

Cette assemblée générale est ouverte à toutes et tous. Seules les personnes à jour de leur cotisation auront le droit de vote pour les différents rapports et manifestes.

L'édito

Il aura bien lieu, le Big Jump ligérien !

Notez sur vos agendas : le 15 juillet 2007 à 15 h, un saut collectif, dans l'eau pour l'eau et pour des rivières vivantes ! Qualité de l'eau ? En bonne voie ! Les résultats des analyses effectuées lors de notre "Voyage au cœur de la Loire" de cet été sont encourageants. Qui l'aurait cru ? Ce n'est pas comme le constat que nous avons pu faire concernant les protections contre les crues développé dans ce bulletin.

D'autres points ont marqué l'été de cette année des 20 ans de Loire Vivante: une belle fête en juin avec les membres fondateurs au Puy en Velay, la campagne efficace pour le démantèlement de Poutès et les « Assises associatives pour une Loire Vivante ».

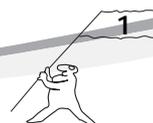
L'enquête publique sur le renouvellement de la concession du barrage de Poutès s'est terminée le 05 Juillet. Le commissaire enquêteur a rendu son avis : il propose une concession de 10 ans sans pour autant préconiser le démantèlement à terme. Ceci constitue une reconnaissance de l'impact du barrage sur la population de saumons. Mais cette proposition est un consensus mou qui ne peut nous satisfaire. Il est temps d'avoir une ambition pour l'Allier, fleuve préservé entre tous au niveau européen. Par ailleurs, l'enquête publique, cantonnée aux communes locales n'est pas satisfaisante et le dossier présente des lacunes inacceptables qui laisse espérer que l'Etat saura prendre ses responsabilités en refusant de donner suite à cette procédure bâclée.

Les "Assises pour une Loire Vivante", initiées par SOS Loire Vivante, se sont révélées être un vrai succès et ont permis de redynamiser le tissu associatif sur le bassin. Ces assises ont rassemblé une cinquantaine d'associations et de fédérations d'associations du bassin. Elles ont permis d'organiser une concertation pour pouvoir parler d'une seule voix et faire des propositions fortes pour l'avenir du troisième Plan Loire Grandeur Nature. Côté gestionnaires, cette nouvelle phase (2007-2013) se met en place dans la précipitation, malgré une apparente bonne volonté des instances qui en ont la charge. (suite en dernière page)

De l'amont vers l'aval

- Assemblée Générale
- Après St Etienne du Vigan...
- Poutès : l'avis du Commissaire Enquêteur
- Colloque énergies renouvelables
- Poutès et Lapalisse au FSL
- Irlande : grande victoire pour le saumon
- Assises des associations...
- Big Jump Ligérien 2007
- Voyage au cœur de la Loire
- Les 20 ans de Loire Vivante
- La mémoire de Loire Vivante
- 78 classes en 2006...
- Colloque : « Hier la crue de 1856 »
- Extension du port de Nantes - St Nazaire
- Inimaginable : réouverture d'une mine de charbon ?
- Loire et fleuves sur le net
- Lecture
- L'Institut International Fleuves
- Colloque Loire Nature à Clermont-Ferrand

SOS Loire Vivante 8 rue Crozatier
43000 Le Puy en Velay 04 71 05 57 88
Directeur de publication : Roberto Epple
Coordination : Mathilde Béguier
Comité de rédaction : Mathilde Béguier,
Guillaume Cortot, Anne-Gaëlle
Doisneau, Claire Dutrillaux, Roberto
Epple, Annelise Muller-Tabaku
imprimé à l'encre végétale sur papier
100% recyclé
Prix : 3 Euros abonnement 12 Euros



Après St Etienne du Vigan en 1998, Brives Charensac en 2003, bientôt Fatou ... à quand Poutès ?

Le barrage de Fatou, ouvrage édifié sur la Beaume (Haute Vallée de la Loire) au début du 20ème siècle, va être démantelé. Cette rivière est située juste avant la confluence avec la Loire, à un kilomètre de Serre de la Fare, dans le département de la Haute-Loire. Cet arasement permettra notamment de rétablir la libre circulation de l'eau et des migrateurs.

Cet ouvrage servait, lors des heures de fortes consommations, à alimenter l'usine hydro-électrique située quelques centaines de mètres plus bas. Désaffectée dans les années 50, cette usine a ensuite servi à la pisciculture avant d'être rachetée par l'EPALA lors du projet de barrage de Serre de la Fare. A l'heure de la rétrocession des terrains au Conseil Général, l'Etablissement Public Loire, ex-EPALA, prend ses responsabilités en commandant les études qui permettront le démantèlement dans les meilleures conditions. Les dossiers prennent en compte les différents enjeux liés au site Natura 2000, à la loi sur l'eau...

Nous n'avons pas de raison de penser que l'arasement prévu l'été prochain, en période d'étiage, pose de problèmes majeurs car il n'y a aucune activité polluante en amont. Le volume total de la retenue est estimé à 10 000 m³, chargé à moitié de sédiments. Cependant la fédération de pêche de Haute-Loire s'engage à faire un suivi au niveau de la qualité de l'eau et des impacts sur la ressource piscicole.

Poutès : l'avis du Commissaire enquêteur est un peu tiède

L'enquête publique relative à la demande d'EDF d'une nouvelle concession de 40 ans pour le barrage de Poutès s'est terminée le 5 Juillet. Depuis, le commissaire enquêteur a rendu son avis, préconisant une concession réduite à 10 ans, reconnaissant en substance que l'efficacité des passes à poissons n'est pas garantie. Puis ce fut le tour du Conseil Général de Haute Loire, qui a préconisé une concession de 15 ans et du Conseil Régional d'Auvergne, qui propose 8 ans. Tous recommandent de nouveaux équipements pour améliorer le franchissement et une évaluation à terme, sans certitude de démantèlement.

Nous ne pouvons que regretter le manque de vision des collectivités locales et de certains élus qui préfèrent fermer les yeux sur l'étude du GRISAM (groupe d'experts du CSP, de l'INRA, du CEMAGREF et de l'IFREMER), accablante pour le barrage. Il faut dire que l'enquête publique, menée sur un petit bout de territoire alors que les enjeux sont nationaux, n'a pas permis cette vision. C'est une question d'angle de vue : du pied du barrage, il s'impose comme une évidence. Quand on prend le recul nécessaire, il ne représente plus qu'une production électrique marginale, pour des dégâts écologiques et économiques qui se font sentir sur tout le bassin de la Loire. Que n'a-t-on pris l'avis des pêcheurs professionnels en Loire moyenne, par exemple, qui ne peuvent plus pêcher le saumon depuis 1994 ?

La réunion d'information organisée par le Conseil Général de Haute Loire, une première pour le département, a permis aux différentes parties de s'exprimer devant la Commission Locale de l'Eau. Cette initiative est à souligner car elle va dans le bon sens, même si chaque partie a été

cantonnée à répondre aux questions de la salle, sans pouvoir débattre entre elles. Mais nous attendons plus du Conseil Général. Notamment, le collectif d'associations a proposé l'étude d'un projet gagnant - gagnant pour la nature, l'Etat et les communes : le barrage de Poutès pourrait fonctionner pendant trois ans et les bénéfices générés seraient suffisants pour financer le démantèlement. Ainsi l'opération se révélerait financièrement blanche. Les deux autres barrages pourraient être exploités par un Groupement d'Intérêt Public associant les communes aux bénéfices : non seulement elles ne perdraient pas leurs recettes, mais elles bénéficieraient d'une manne financière importante pour développer de nombreux projets de développement durable de la vallée, très créateurs d'emplois ruraux (énergies renouvelables, tourisme, pêche...). Mais pour cela, il est nécessaire d'évaluer la faisabilité du projet et les associations n'ont pas les ressources nécessaires. Des acteurs aussi importants que le Conseil Général ou le SMAT du Haut Allier se doivent donc de conduire ces études pour ne pas rater une opportunité unique de mettre en place un projet exemplaire de développement durable !

Quoi qu'il en soit, la décision d'un éventuel renouvellement de la concession sera prise conjointement par les Ministères de l'Ecologie et de l'Industrie. Nous espérons que l'Etat saura mieux prendre en compte le rapport des experts scientifiques et notre proposition pour le démantèlement de Poutès. La question de la résistance du barrage aux crues, insuffisamment étudiée selon René Danières, un expert de l'INERIS, devrait également être déterminante.

Pour suivre l'avancement du dossier, rendez-vous sur

www.monistrolsanspoutes.org



Colloque "Des rivières, des saumons et des hommes"

Le réchauffement climatique et la préservation des rivières vivantes sont parmi les principaux enjeux environnementaux et sociétaux auxquels l'humanité va devoir faire face. Ainsi se pose la question de la compatibilité des sources d'énergie renouvelable que sont les barrages hydroélectriques et de la nécessaire défragmentation des sources de vie que sont les fleuves. Afin de poser les premières pierres d'une réflexion visant à la conciliation de ces enjeux, SOS Loire Vivante – ERN et le WWF France organisent les 7 et 8 Mars 2007 un colloque national au Puy en Velay, ouvert à tous. Quels sont les enjeux et les objectifs européens ? Qu'est-ce qu'une énergie "verte", réellement compatible avec la préservation et la restauration des rivières ? Quels sont les gisements d'énergies alternatives aux barrages en France ? Des scientifiques éclaireront le débat, des élus nous parleront de leurs expériences en France et en Europe.

Pour plus de renseignements et pour obtenir le programme complet, rendez-vous sur

www.sosloirevivante.org

Irlande : Grande victoire pour le Saumon avec la fin de la pêche aux filets dérivants

Après de nombreuses années de pression de la part du North Atlantic Salmon Fund (NASF) et de ses alliés tant en Irlande que dans le reste de L'Europe, le gouvernement irlandais a finalement décidé l'arrêt de la pêche commerciale du Saumon Atlantique au filet dérivant.

Le gouvernement irlandais a annoncé, le 1^{er} novembre 2006, qu'il allait racheter des licences de pêches au filet dérivant pour le Saumon Atlantique. Les autorités ont sécurisé pour cela une somme de 25 millions d'euros qui permettra d'indemniser les pêcheurs commerciaux. Un montant additionnel de 5 millions d'euros sera utilisé pour aider à la reconversion économique des zones rurales touchées par cette mesure. Les pêcheurs estuariens seront invités à se joindre à l'effort entrepris en acceptant de céder leur licence sur la base du volontariat.

Orri Vigfusson, président du NASF, reconnaît le courage du Ministre des Communications, de la Marine et des Ressources Naturelles, Noël Dempsey, "intervenu avant qu'il ne soit trop tard pour sauver ce qui peut l'être du Saumon irlandais et insuffler un nouvel espoir pour la sauvegarde de l'espèce au niveau européen".

Car tout a très vite basculé. Il y a 50 ans à peine, un petit nombre de pêcheurs vivaient de cette activité. Un faible pourcentage de saumons passant au large des côtes irlandaises pour rejoindre leur rivière européenne natale y était alors capturé et les poissons déjouaient facilement les filets et les méthodes de pêche de l'époque.

Quand les filets en mono filament furent inventés, des centaines de licences furent délivrées et ce qui était alors une pêche artisanale est devenue une activité majeure avec une capture annuelle de plus de 500 000 saumons. Malgré le niveau alarmant de l'état des stocks ces

dernières années, le gouvernement irlandais est resté trop longtemps sourd aux recommandations des scientifiques. Lorsqu'il ne faisait plus aucun doute que les stocks de saumons irlandais déclinaient plus rapidement que ceux de ses voisins européens, un système de quota a été mis en place. Mais ces quotas étaient si élevés que ces filets furent autorisés à capturer une large proportion de saumons des autres pays voisins de la république d'Irlande du Sud. Cette politique causa de grands dommages dans les populations de saumons irlandais et européens.

SOS Loire Vivante joint ses espoirs à ceux des protecteurs du saumon, et notamment ceux réunis au sein du NASF, pour que les milliers de saumons autrefois condamnés soient à nouveau en mesure de rejoindre leur rivière natale pour se reproduire.

D'après l'article du North Atlantic Salmon Fund.

"Poutès" et "Lapalisse" au festival social sur l'énergie

Du 13 au 15 octobre s'est déroulé le deuxième Festival Social Local de Haute-Loire, pendant lequel SOS Loire Vivante tenait un stand sur le thème "Toutes les énergies renouvelables ne sont pas obligatoirement vertes". Ce sujet était illustré de deux exemples locaux : le barrage de Poutès sur le Haut Allier et le complexe de Montpezat qui détourne les eaux de la Loire à quelques kilomètres des sources.

Ce festival riche en intervenants et en animations variées a besoin de soutien pour pouvoir se répéter. Un disque compact regroupant l'ensemble des artistes ayant participé est en vente au prix de 6 euros. Pour le commander, appelez la Confédération Paysanne de Haute Loire au 04 71 04 26 78.

Assises des associations

Assises des associations pour une Loire Vivante : l'esprit de bassin renaît à l'occasion du Plan Loire Grandeur Nature III

Le grand mouvement associatif qu'a connu la Loire au début des années 90, a abouti en 1994 à la création du Plan Loire Grandeur Nature : un outil de planification et une enveloppe financière dédiés au fleuve. Depuis, une deuxième édition a vu le jour, qui prendra fin cette année. Depuis douze ans, les avancées ont été nombreuses avec l'enlèvement de plusieurs barrages, l'abandon de projets délétères pour le fleuve, des actions pour la sauvegarde des poissons migrateurs, le programme Loire Nature... Cependant certains dossiers primordiaux n'ont que très peu avancé, notamment la restauration des zones d'expansion des crues et celle des milieux aquatiques malgré la mise en place quelques sites pilotes. Par ailleurs, depuis douze ans, les associations de protection de la nature, pourtant acteurs majeurs au début de son histoire, n'ont pratiquement pas été associées à la gouvernance du Plan Loire Grandeur Nature. Seules quelques-unes ont été associées, mais uniquement comme prestataires de services – ce qui a tout de même été une reconnaissance de leurs compétences.

Le collectif Loire Vivante a donc organisé cette année une grande concertation des associations de protection de la nature (les Assises des Associations pour une Loire vivante) pour faire des propositions

pour l'édition numéro 3 du Plan Loire. Une cinquantaine d'associations et de fédérations de tout le bassin ont participé et nous avons transmis nos propositions aux responsables du Plan Loire en Juin 2006.



Nos demandes concernent en premier lieu un projet de « Loire citoyenne », une véritable coopération entre les associations et les instances en charge du Plan Loire dans les processus décisionnels et opérationnels, ce qui lui donnerait un caractère exemplaire au niveau européen en matière de démocratie participative. Nous nous proposons également en tant qu'acteur majeur pour la concertation et l'implication des citoyens ligériens. Par ailleurs, une étude globale sur la gestion des inondations par la réouverture de valls inondables fait défaut au Plan Loire et les efforts consentis au développement d'une véritable culture du risque doivent être accentués. La restauration des milieux naturels, la défragmentation des rivières et la diminution de la pression sur la ressource en eau sont également au cœur de nos préoccupations.

A l'heure où les autres bassins français adoptent le modèle du Plan Loire, sa troisième édition doit marquer un tournant pour rester à la pointe de l'innovation. Cela passera par un mode de gouvernance moderne et des ambitions revues à la hausse.

Pour retrouver nos propositions détaillées, rendez-vous sur : www.assises-loire.fr.



Participez au Big Jump Ligérien 2007 !



Le 15 juillet 2007 à 15h exactement, des milliers d'Européens, sur plus de 40 grands bassins versants, manifesteront leur attachement aux fleuves, partout en Europe. Ils exprimeront ainsi ensemble leur volonté de voir la qualité des rivières s'améliorer d'ici 2015 (date imposée par l'Union Européenne aux Etats Membres pour atteindre les objectifs fixés par la Directive Cadre Eau).

SOS Loire Vivante – ERN France coordonne le Big Jump en France et concentre, en 2007, son attention sur le Big Jump ligérien.

Le but de ce projet de communication grand public est de rendre les citoyens plus attentifs à la politique de gestion de l'eau, ainsi qu'aux conséquences de leurs activités quotidiennes, ce qui passe par leur réappropriation de l'espace "rivière".

En France, un bon nombre de collectivités locales et d'associations ont déjà décidé d'organiser un Big Jump sur la Loire. Nous recherchons cependant d'autres partenaires pour prendre en charge l'organisation locale.

Si vous connaissez des élus, des associations qui pourraient être intéressés, n'hésitez pas à aller les rencontrer pour leur en parler ! Si vous souhaitez participer en tant que simple citoyen, vous trouverez bientôt sur le site Internet du Big Jump une carte qui vous indiquera le Big Jump le plus proche de chez vous !



Grand ou petit, cet événement peut avoir un caractère sportif, environnemental, historique, culturel... pourvu que le message général soit tourné vers la réappropriation de l'espace rivière et la recherche collective et concertée de la qualité de l'eau. Il peut s'intégrer dans un autre projet ou constituer un événement ponctuel. Il peut être un support de communication pour présenter les actions de l'organisateur en matière d'amélioration de la gestion de l'eau... et quand la baignade n'est pas actuellement possible à cause de la qualité de l'eau, il existe d'autres types de manifestations possibles : canoë-kayak, promenade en gabarre, guinguette et bal musette, exposition de peintures / photos des bords de Loire... Notons que l'eau de la Loire moyenne analysée en juillet 2006 lors du Voyage au cœur de la Loire était d'excellente qualité, ce qui laisse espérer qu'il en sera autant lors du Big Jump !

Des documents d'information sur la bonne conduite à tenir pour se baigner en toute sécurité en rivière seront laissés à disposition des organisateurs pour être distribués aux baigneurs, des conférences de presse nationales seront organisées dans les semaines qui précéderont et suivront l'événement majeur du 15 juillet 2007.

Pour avoir une idée de l'immense impact médiatique du Big Jump organisé en 2005 (plus de 250 000 participants à travers l'Europe), et pour plus d'informations, nous vous invitons à aller sur le site Internet : www.bigjump.org

Si vous aussi, vous souhaitez participer à cet événement fédérateur et faire découvrir aux Ligériens votre petit bout de fleuve, n'hésitez pas à nous contacter !

*Pour plus d'information contactez : infobigjump@rivernet.org
Ou visitez www.bigjump.org
www.bigjump-ligerien.org
www.bigjump-allier.org
www.....*

Voyage au cœur de la Loire

De retour du voyage au cœur de la Loire : constats de SOS Loire Vivante sur les projets de la Loire Moyenne

Comme vous le savez, du 20 au 30 juillet 2006, des cyclistes membres ou salariés de SOS Loire Vivante, rejoints par des sympathisants locaux de la Loire moyenne, ont parcouru près de 350 km de routes et de pistes cyclables, entre Nevers et Tours. Durant ce voyage au cœur



de la Loire, nous avons constaté les évolutions de la gestion du fleuve depuis la prise de conscience de 1994 qui avait donné naissance au premier Plan Loire Grandeur Nature.

Sous une chaleur parfois écrasante, la délégation de SOS Loire Vivante a été très bien accueillie par les Ligériens et largement relayée par les médias (une vingtaine d'articles de presse locale et régionale, une douzaine d'interviews radio ainsi que 6 reportages télévisés).

A nouveau frappée par la beauté des paysages et la grandeur du fleuve, SOS Loire Vivante a rencontré les Ligériens qui œuvrent activement pour une Loire Vivante.

Voici quelques exemples qui nous ont particulièrement marqués lors de notre voyage et les constats de SOS Loire Vivante.

• La Loire à vélo

Parmi les projets touristiques durables on peut citer la "Loire à vélo" prévue par le Plan Loire Grandeur Nature et développée par les régions Centre et Pays de la

Loire. L'exemplarité du tronçon autour de Saint Benoit, inauguré récemment, nous donne un avant-goût du type d'itinéraire qui pourra être parcouru prochainement à vélo, plus en aval. Mais à l'heure actuelle, le cycliste peut encore être surpris par le manque de continuité des pistes cyclables de la Loire moyenne en amont de Tours. SOS Loire Vivante attend des aménagements en cours qu'ils permettent rapidement la sécurité tout en respectant le caractère naturel des berges et des chemins, ce qui passe par un recours non systématique à l'asphalte.

• Baignades dans la Loire et qualité de l'eau

A Nevers, Jargeau et Beaugency, ce voyage aura été l'occasion de constater la bonne qualité de l'eau de baignade par le prélèvement d'échantillons. SOS Loire Vivante a fait réaliser les analyses par des laboratoires agréments en appliquant, dès maintenant, la nouvelle Directive Baignade Européenne, pour montrer l'exemple aux pouvoirs publics. Conformément à cette Directive, des analyses bactériologiques plus poussées ont été faites alors que l'analyse chimique, non prévue par la nouvelle Directive et inutile du point de vue de la santé, n'a pas été réalisée. Les résultats bactériologiques sont encourageants, mais ils ne doivent pas faire oublier l'eutrophisation relative de l'eau (eau trouble, développement d'algues...), due notamment à la pollution chimique d'origine agricole (phosphate, nitrate...), accentuée par le faible débit lié à la période estivale (pollution plus concentrée et donc plus dangereuse). Ces résultats doivent également être relativisés car ils restent ponctuels (il faut une certaine fréquence de prélèvements et un taux de réussite des prélèvements pour pouvoir garantir une baignade sans risque sanitaire).

L'inventaire des "plages sauvages", actuelles et historiques (appels à

témoins passés dans la presse locale et rencontres avec des Ligériens lors des DialEAUgues), devrait permettre à terme leur réouverture prochaine avec l'assentiment des pouvoirs publics.

• **Protection contre les crues**

En visitant le déversoir de Jargeau, la délégation de SOS Loire Vivante a été profondément choquée. En effet, ce déversoir est aujourd'hui dérisoire : il ne sera plus fonctionnel en cas de crue centennale, comme initialement prévu, car le lit de la Loire s'est abaissé, par la faute de l'homme. L'association s'interroge sur le fait que des constructions relativement récentes se soient installées en zone de vulnérabilité et sur l'absence de projet qui permettrait à nouveau la connexion du déversoir avec le fleuve.

D'autre part, SOS Loire Vivante est consternée de constater que, malgré la reconnaissance de l'importance de rendre de l'espace au fleuve, notamment dans le Plan Loire Grandeur Nature de 1994, aucun espace nouveau n'a été rendu au fleuve depuis lors. La conservation des espaces inondables (programme Loire Nature) et leur maintien en l'état est une avancée mais n'est pas suffisant pour réduire la vulnérabilité.

La réalisation du renforcement des digues, constaté lors de notre voyage au cœur de la Loire, constitue un point positif pour la réduction de la vulnérabilité des zones habitées, ce dont se réjouit l'association.

L'équipe de SOS Loire Vivante a rencontré les acteurs du complexe dossier du déversoir de la Bouillie de Blois. La communauté d'agglomération souhaite limiter la vulnérabilité des quartiers résidentiels de l'agglomération en cas de forte crue en réhabilitant la fonction première de ce déversoir : "zone à inonder" reconnue comme telle depuis des siècles. Les habitants du quartier de la Bouillie sont aujourd'hui "invités à déménager" par les pouvoirs publics qui



veulent corriger les erreurs du passé (non-respect des réglementations).

Aujourd'hui, Agglopolys reconnaît ne pas avoir travaillé assez en amont avec les populations concernées. SOS Loire Vivante reconnaît le mérite de ce projet pilote, politiquement difficile à porter, qui a finalement réussi à intégrer certaines revendications citoyennes et qui gagnerait à être reproduit, comme exemple de volonté politique.

• **Restauration et protection des milieux**

Un bon exemple de solidarité amont-aval est celui du démantèlement du barrage mobile de Blois qui avait donné naissance au Lac de Loire en retenant le cours du fleuve. Cet aménagement, qui n'était pas respectueux de l'environnement, mais qui permettait l'exercice des sports nautiques et de la baignade, est aujourd'hui l'occasion d'une restauration du milieu, ce qui facilite, notamment, la migration des poissons. SOS Loire Vivante espère que cette initiative ligérienne, rudement menée par ses promoteurs, ne restera pas isolée.

Longer à vélo la Réserve naturelle du Val de Loire a également été un moment agréable. Cette réserve, propice à la qualité de l'eau et du paysage, a été créée dans la dynamique du Plan Loire Grandeur Nature (1995). Elle permet la protection de milieux aussi variés et riches qu'eaux vives, grèves arides plus ou moins mobiles, îles boisées, eaux stagnantes, vasières, saules buissonnants, forêts alluviales, pelouses, prairies sèches et landes des bords de Loire... SOS Loire Vivante espère que d'autres réserves de ce type verront bientôt le jour.

Pour plus d'informations voir les pages web

www.sosloirevivante.org

rubrique

"Voyage au cœur de la Loire"

Une belle fête pour les 20 ans de Loire Vivante



Un des points forts des 20 ans du Comité Loire Vivante fut l'anniversaire officiel qui se déroulait au Puy en Velay les 16, 17 et 18 juin derniers, à l'initiative de SOS Loire Vivante.

Un grand nombre de fondateurs et de représentants d'associations de tout le bassin de la Loire se sont retrouvés pour fêter joyeusement l'anniversaire de ce Comité dans un moment de grande amitié.

A cette occasion Loire Vivante prenait position :

- pour la création d'une plateforme inter - associative au niveau du bassin de la Loire à l'initiative de Loire Vivante ;
- en faveur de l'ensemble des amendements au document stratégique pour le Plan Loire 3 proposé par les Assises des Associations pour une Loire Vivante, notamment pour un programme novateur intitulé "Loire citoyenne" ;
- pour une rétrocession rapide des terrains en possession de l'EPL sur la Haute Vallée de la Loire et à Chambonchard ;
- en faveur d'une Biosphère UNESCO sur le haut bassin de la Loire et de l'Allier ;
- pour l'arasement du barrage de Poutès et le maintien des deux autres barrages du complexe sur l'Ance du Sud ;
- contre le projet d'extension Donge Est (Port Nantes - Saint Nazaire).



D'après un texte de Jacques Zeimert, Loire Vivante Angers

C'est le projet de barrage de Serre-de-la-Fare qui a été le motif de la création de ce mouvement en 1986 qui s'est ensuite développé dans tout le bassin de la Loire en regroupant, au sein d'une structure informelle, le Comité Loire Vivante, toutes les associations qui, chacune dans leur secteur, avaient le souci de protéger la Loire des ambitions démesurées des aménageurs.

Sans doute pour la première fois, le monde associatif s'unissait au sein d'un territoire représentant le vingtième de la superficie de la France pour s'opposer aux ambitions déraisonnables d'un syndicat de collectivités territoriales.

Au sein de l'EPALA et sous la houlette de son président Jean Royer et de quelques acolytes de même nature, les projets pour "maîtriser" le fleuve ne manquaient pas.

Par-delà les conflits locaux, parfois sévères mais nécessaires comme ceux menés en Haute Loire par SOS Loire Vivante, le Comité Loire Vivante a développé une nouvelle approche des problématiques posées par la vie des fleuves et défendu des principes fondamentaux.

Vivre avec le fleuve et non contre le fleuve. Cesser de remblayer les zones inondables et conserver les champs d'expansion des crues. Cesser de promouvoir la construction de barrages et de donner à croire à leur protection absolue afin de construire, encore plus, dans des zones vulnérables aux risques d'inondation.

Economiser l'eau et retrouver sa qualité ont été aussi un axe d'effort important du Comité, considérant que la dilution par le soutien des étiages est une fausse solution et qu'il faut maîtriser la pollution à la source, qu'elle soit urbaine, industrielle ou agricole.

Dénoncer les agressions nombreuses subies par le fleuve de l'estuaire jusqu'aux frayères de l'Allier en prenant comme symbole le saumon.

Conserver les zones humides de l'estuaire, à la fois zone d'épuration et zone de nourrissage pour les juvéniles en classant cet espace en zone de protection spéciale.

La sensibilisation à ces idées nouvelles a fait l'objet de nombre de manifestations emblématiques telles que la venue au bec

d'Allier de SAR le Prince Philip (président du WWF International), l'occupation du site de Serre-de-la-Fare, les "Marcheurs de l'Eau" de la source jusqu'à l'estuaire, la "Remontée du Saumon" pour témoigner des obstacles existants, un "Voyage au cœur de la Loire Vivante" à vélo, des colloques sur des thèmes divers tels que "Vivre avec le fleuve", "Des saumons et des hommes", etc.

Beaucoup d'énergie, beaucoup de convictions, beaucoup de démonstrations ont fait notablement évoluer les esprits et, en janvier 1994, le Ministre de l'Environnement Michel Barnier faisait adopter le Plan Loire Grandeur Nature. Enfin une vision nouvelle du fleuve était officiellement prise en compte et le Comité Loire Vivante avait la satisfaction d'y constater la présence de nombre des idées qu'il défendait depuis des années.

Ainsi, l'activité du Comité Loire Vivante et de ses associations locales a largement contribué à faire prendre conscience de la nécessité de mettre un frein à la démarche de "toujours plus d'aménagements", démarche totalement incompatible avec la préservation des paysages, des milieux naturels, de la biodiversité, d'une ressource en eau de qualité et de la sécurité des personnes et des biens.

En cette mi-juin, les membres du Comité Loire Vivante avaient de bonnes raisons d'afficher un certain degré de satisfaction. Ils avaient aussi de bonnes raisons de considérer qu'il restait encore beaucoup à faire. Consommation et pollution excessives par une agriculture intensive ne sont pas des moindres enjeux de la prochaine décennie.

78 classes en 2006 pour Rivières d'Images et Fleuves de Mots

Pour la neuvième édition de Rivières d'Images et Fleuves de Mots qui s'est achevée au mois de juillet dernier, la participation fut exceptionnelle, cela certainement grâce au thème de circonstance et très fédérateur sur le bassin qu'est le thème des crues... Effectivement, 150 ans après celles qui ont touché de nombreux fleuves en Europe, dont la Loire, les 78 classes qui ont participé au concours ont dû orienter leur travail sur le thème des crues. Les classes lauréates sont :



Niveau maternel - CP

Catégorie Poésie : *Que dis-tu Renaison ?*

Ecole le Colombier 42370 Renaison

Catégorie Arts plastiques : *Le Bain des maisons*

Ecole du Foix 41000 Blois

Niveau primaire

Catégorie Poésie : *Inimaginable !*

Ecole élémentaire 03320 Pouzy Mésangy

Catégorie Arts plastiques : *Le Renaison s'agite*

Ecole le Colombier 42370 Renaison

Niveau collège

Catégorie Poésie : *Qui suis-je ? / Crues en Forez*

Collège le Palais 42110 Feurs

Catégorie Arts plastiques : *La réalité rejoindra t-elle notre imagination ?*

Collège Bégon 41000 Blois

Pour la dixième édition qui est lancée, le thème qui orientera les travaux et recherches des jeunes du bassin de la Loire sera : *Retour de l'Homme à la rivière, baignade et qualité de l'eau.*

Autrefois lieu social, nos rivières ont un moment sombré dans l'oubli pour aujourd'hui connaître un regain d'intérêt et on observe un peu partout des plages historiques ré-ouvrir leurs parasols (Nevers - Plage, la plage de Beaugency...). On utilise ainsi la baignade pour une redécouverte de l'eau, et par ce biais on sensibilise un grand nombre de personnes au respect des rivières pour enfin retrouver le chemin de nos cours d'eau.

Il n'est pas trop tard pour s'inscrire : visitez nos pages : www.rivernet.org/rifm.htm

Souscrivez pour la "Mémoire" de Loire Vivante

Vous souvenez-vous du projet d'édition d'un livre retraçant l'histoire de Loire Vivante, projet qui avait été lancé lors de l'anniversaire du comité ? Ce livre, édité en coopération avec les éditions Grandvaux, se présentera sous la forme de témoignages d'une dizaine de personnes ayant joué un rôle significatif pour Loire Vivante.

Le livre paraîtra au printemps prochain, mais nous avons besoin de votre soutien pour l'édition. Le prix de vente public sera de 15 euros. Nous vous proposons de souscrire dès aujourd'hui pour ce livre à un tarif de 12 euros, soit 20 % d'économie, en remplissant le bulletin situé à la fin du journal.

Extension du port de Nantes-Saint Nazaire : la destruction légale des zones humides de Donges-Est sera-t-elle contrée grâce à l'Europe ?

Prétextant d'une saturation de ses installations existantes, le Port autonome de Nantes-St Nazaire envisage depuis plus de 20 ans d'étendre ses activités sur les zones humides de Donges-Est. Or ces dernières, classées en Zone de Protection Spéciale intégrée au réseau européen d'espaces naturels « Natura 2000 », n'ont plus à démontrer leur intérêt écologique : elles constituent l'une des principales vasières de l'estuaire de la Loire, importante halte migratoire des oiseaux nicheurs, et jouent un rôle fondamental dans le cycle de reproduction des poissons du Golfe de Gascogne.

Pour éviter que ne disparaissent prochainement ces richesses naturelles, les associations Bretagne Vivante – SEPNEB, la LPO Loire-Atlantique et SOS Loire Vivante ont déposé, dès 2000, une plainte auprès de la Commission Européenne pour non-respect des Directives Oiseaux et Habitats qui régissent et protègent les espèces et les habitats de la Zone de Protection Spéciale. Cette plainte, instruite par l'Union Européenne, continue d'être alimentée par les associations et servira de recours de dernière instance en cas d'échec de la procédure contentieuse en cours au niveau national.

Parce que le projet de Donges-Est est contraire aux objectifs de restauration définis à l'échelle du bassin de la Loire et parce qu'il risque de compromettre certaines actions entreprises à ce niveau, les associations ont demandé le 21 octobre 2003 au Tribunal Administratif de Nantes d'annuler la décision du préfet de Loire Atlantique qui autorisait les aménagements du site de Donges-Est.

La commissaire du gouvernement, qui avait instruit le dossier, a repris la grande majorité des arguments des associations lors de l'audience du 29 juin 2006 :

- intérêt écologique majeur de la zone ;
- mesures compensatoires voire inexistantes pour pallier aux effets néfastes des aménagements prévus ;
- incompatibilité de ces aménagements avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau du bassin Loire-Bretagne.

Les associations étaient alors confiantes quant à l'issue du jugement, jugement dont la lecture a été faite par le Président du Tribunal le 19 septembre 2006. Sans aucune référence aux arguments de la commissaire du gouvernement, le Tribunal a débouté les associations, alors que sur le fond du dossier l'opportunité de l'extension du port n'a jamais donné lieu au moindre débat public et semble reposer sur une projection de développement économique douteuse.

Décidées à user de tous les moyens légaux possibles, les associations vont faire appel du jugement et comptent bien aussi gagner cette bataille auprès de l'Europe pour mettre les collectivités devant leurs responsabilités écologiques et légales.

Colloque « Hier la crue de 1856 »

Les 23 et 24 novembre 2006 à Nevers a lieu un colloque qui aborde les thématiques liées aux inondations sous deux aspects principaux : comment se préparer à un événement de l'ampleur de la crue historique de 1856? Et quel est le rôle des collectivités territoriales et des acteurs de terrain ?

Ces deux journées d'échange sont organisées autour des objectifs partagés par les partenaires européens du Projet Interreg « Freude am Fluss » qui consistent à :

- mesurer à quel point de tels événements sont encore possibles, dans un contexte de changement climatique qui risque fort de voir la fréquence et l'amplitude des crues augmenter.
- montrer le rôle essentiel et les actions menées par les collectivités pour la prévention des dommages liés aux inondations.
- favoriser la réconciliation des riverains et des autorités publiques avec leur fleuve, en valorisant les atouts qu'il représente et éviter d'en stigmatiser systématiquement les risques.

Ce colloque devrait permettre de concilier les efforts pour une prévention concertée des inondations, mise en œuvre dans un programme opérationnel sur la période 2007-2013.



Inimaginable : réouverture d'une mine de charbon ?

Le promoteur de ce projet sur les communes de Lucenay et de Cossaye dans la Nièvre est une société anglaise, SEREN, qui a par ailleurs d'autres projets du même type dans l'Aveyron. Selon cette société, la réouverture de la mine de charbon se ferait à ciel ouvert, et serait créatrice de quelques 1000 emplois durant les 5 premières années, et 400 seraient ensuite pérennisés. Le gisement abriterait 250 millions de tonnes de charbon, dont 60 millions seraient économiquement exploitables dans les conditions actuelles. Il s'ensuivrait la construction et l'exploitation d'une centrale électrique. SEREN prévoit un investissement global de 1.4 milliard d'euros, pour une durée d'exploitation de 35 ans environ et s'engage à remettre le site en état.

Ce projet suscite une vive opposition, notamment chez les riverains et les associations de protection de l'environnement. En effet, ce projet soulève de nombreuses questions sur le plan environnemental et humain. Ce retour à l'exploitation d'une ressource fossile évoque inmanquablement un passé qu'on croyait révolu. La combustion du charbon dans la centrale thermique serait source de CO₂, un gaz à effet de serre : ce choix énergétique serait en contradiction avec le protocole de Kyoto et l'engagement de la France de diviser par 4 ses émissions d'ici à 2050. De plus, les rejets de dioxines et de poussière ont de réels impacts sur la qualité d'eau et la santé, bien que difficilement quantifiables. La mine de charbon et la centrale auraient également des conséquences sur la biodiversité, en particulier sur deux ZNIEFF, sur une zone Natura 2000 et sur la qualité globale de l'eau de la région.

Enfin, certains évoquent une stratégie risquée en terme d'indépendance énergétique de la France. Outre le fait que l'utilisation du charbon risquerait de mettre en péril le legs environnemental que nous ferons aux générations futures, cette réserve pourrait être plus judicieusement utilisée dans le futur.

Les associations de protection de la nature, dont Loire Vivante Nièvre – Allier – Cher, SOS Loire Vivante, Les Amis de la Terre, le WWF-France... demandent donc au préfet de la Nièvre de rejeter la demande de concession déposée par la SEREN et insistent sur la nécessité de développer des sources d'énergies plus respectueuses de l'environnement. Une pétition est disponible et peut encore être renvoyée au Préfet dans le cadre de l'enquête publique.

Pour plus d'informations : loirevivante.nac@rivernet.org



Les nouvelles de la Loire et des fleuves dans le monde sur le Net :

Si vous souhaitez vous informer régulièrement sur l'actualité des fleuves du bassin Loire, sur les activités de SOS Loire Vivante, lire des articles, des réactions aux communiqués de presse et aux divers dossiers et campagnes, visitez nos sites Internet :

www.sosloirevivante.org et
www.loirevivante.org

ou entrez sur la page portail "Bassin de la Loire" :
www.rivernet.org/loire/loire_f.htm

Pour des informations sur les fleuves dans le monde, visitez le site de European Rivers Network : www.ern.org

Vous pouvez également recevoir directement et gratuitement l'information sur votre boîte mail par les deux newsletters :

- Loire-Mail, petit bulletin envoyé chaque mois aux internautes abonnés, offre une sélection d'informations spécifiques au bassin de la Loire, sur la vie et les projets de l'association. Pour s'abonner, envoyez un e-mail sans texte à :

loiremail-subscribe@rivernet.org

- Rivernews, quant à elle, propose des informations sur les fleuves et l'eau dans le monde (le plus souvent en anglais). Pour s'abonner :

rivernetnews_europesubscribe@rivernet.org

Nos deux newsletters se sont parées de couleurs (format html) en début d'année, adoptant ainsi un look proche de celui du site web. Découvrez ou redécouvrez-les vite !

Une nouvelle newsletter sur la Loire : e-loire

Depuis le mois d'octobre l'Etablissement Public Loire fait paraître une lettre électronique, la e-Loire. Cette lettre contient des informations pratiques à destination des élus et des techniciens des collectivités membres de l'EPL. Elle informe également sur les activités de l'Etablissement Public Loire, ce qui peut intéresser de nombreuses structures dont les associations.

Pour s'inscrire envoyez un courriel ayant comme objet Abonnement à :

direction@eptb-loire.fr



Dernière minute : Colloque Loire Nature 7, 8 et 9 novembre 2006, à Clermont-Ferrand

Organisé par les opérateurs du programme "Loire nature", le colloque a rassemblé plus de 300 personnes sur le thème de "la gestion durable des milieux fluviaux et des zones humides associées". Une occasion de revenir sur les actions menées depuis le début des années 90 dans le cadre du programme "Loire nature". Le colloque s'est organisé principalement autour de conférences et de débats, des ateliers ont permis d'approfondir des thématiques telles que "la restauration de l'espace de liberté du fleuve" ou "comment concilier enjeux et usages ?". Les trois jours se sont achevés par la visite de sites remarquables qui ont permis aux participants d'observer concrètement les projets mis en œuvre.

Le but reconnu de ce colloque était de rassembler les divers acteurs du bassin de la Loire et de permettre des échanges sur les enjeux relatifs à la préservation du patrimoine naturel, à la gestion de la ressource en eau et des crues et au développement local. Des intervenants étrangers ont élargi le débat et nous ont fait part de leurs expériences respectives de gestion de grands fleuves.

Bulletin d'adhésion / Abonnement / Souscription

Nom et prénom :

N° Adhérent :

Adresse :

Courriel :

Adhésion 20 Euros

Adhésion (chômeur, étudiant...) 10 Euros

Adhésion + Abonnement 30 Euros

Abonnement seul 12 Euros

J'ai besoin d'un reçu fiscal
(je joins une enveloppe timbrée à mon adresse)

Souscription pour la " Mémoire " de Loire Vivante 12 Euros

Date

Signature

Merci de votre soutien et de votre fidélité

Chèque à adresser à : SOS Loire Vivante – 8 rue Crozatier –
43000 Le Puy en Velay – Tel : 04 71 05 57 88

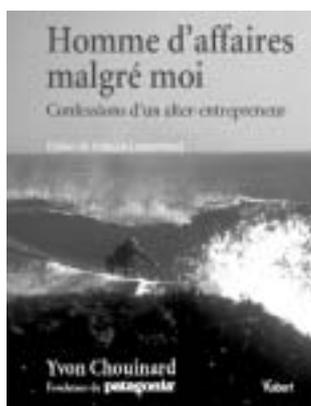
Lecture

Confessions d'un alter-entrepreneur

Yvon Chouinard, fondateur de Patagonia, s'est imposé sa propre "taxe verte" en décidant de reverser 1% de son chiffre d'affaires annuel à des associations de protection de l'environnement.

Sponsoring dont SOS Loire Vivante-ERN France bénéficie depuis plus de 15 ans (voir SOS Loire Vivante Infos n°49).

Aujourd'hui il publie un livre : "Homme d'affaires malgré moi Confessions d'un alter-entrepreneur". Dans son ouvrage, Yvon Chouinard explique comment il a su intégrer sa passion pour les sports de l'extrême, pour la protection de l'environnement et son sens de l'éthique au cœur de sa société Patagonia, sans jamais se compromettre. En rompant systématiquement avec le modèle capitaliste actuel, sa société est devenue l'archétype de l'alter-entreprise, respectueuse de ses employés et de l'environnement, sans jamais perdre de vue la finalité économique. Son livre est disponible dans les librairies, dans les magasins Nature et Découvertes et sur www.patagonia.com.



L'Institut International Fleuves et Patrimoine lance la Lettre de l'Institut

A la suite de l'inscription du Val de Loire sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO au titre des paysages culturels, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche du Val de Loire ont décidé de mutualiser leurs compétences dans les domaines de l'étude, de la préservation, et de la gestion du patrimoine naturel et culturel des corridors fluviaux.



Afin de coordonner et d'optimiser ces actions, les deux régions Centre et Pays de la Loire ont créé au sein de la Mission Val de Loire l'Institut International Fleuves et Patrimoine, placé sous l'égide du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO et soutenu par l'Etat. L'Institut a pour missions de promouvoir la formation, favoriser la recherche et le développement, capitaliser et diffuser les connaissances.

Outil de diffusion des connaissances liées aux fleuves, la Lettre de l'Institut s'adresse principalement à la communauté de professionnels, chercheurs, enseignants, étudiants qui partagent un intérêt pour une meilleure connaissance des fleuves et de leurs espaces riverains habités ou naturels, pour leur aménagement, et pour la préservation de leurs patrimoines naturels et culturels. Sont visées les institutions universitaires et de recherche fondamentale ou appliquée, ainsi que les collectivités territoriales et les professionnels de l'aménagement et du développement désireux de faire progresser leurs pratiques.

Pour s'abonner à la Lettre de l'Institut : institut@mission-valdeloire.fr

L'édito (suite)

Notre place dans la gouvernance du Plan Loire reste cependant à définir et la collaboration avec l'Etat, l'EPL et l'Agence de l'eau semble possible. Autre bonne nouvelle en Haute Loire : la rétrocession par l'EPL du bâti de Colempce à la commune de Chadron est imminente et permettra la renaissance du village et des projets de restauration de ce hameau magnifique. C'est pourquoi nous avons décidé de faire notre Assemblée Générale le 10 décembre prochain, à Colempce, dans la nouvelle maison de M. VEROT, fils de Marie-Rose, doyenne du combat. Nous espérons que ce précédent ouvrira la voie à la rétrocession rapide pour un euro symbolique du bâti de la commune de Solignac sur Loire et des 500 hectares de terrains dans la vallée au profit du Conseil Général, actuellement pressenti. Nous sommes bien parti pour une Haute Vallée de la Loire enfin libérée !

Bulletin d'adhésion / Abonnement / Souscription

SOS Loire Vivante

8 rue Crozatier

43000 Le Puy en Velay

Tel : 04 71 05 57 88